



# L'ERGONOME collectif à l'Agemetra

Il vous accompagne dans tous vos projets d'amélioration des conditions de travail et de prévention des risques professionnels.

**L'ergonomie qu'est-ce que c'est ?**

**L'ergonomie**, c'est adapter le travail (*matériel, environnement, relations de travail, formation, organisation, flux*) à l'homme, de manière à articuler préservation de la santé des salariés et efficacité.

**Quand faire appel à un ergonome ?**

L'intervention d'un ergonome est pertinente **dans une multitude de situations**



Réduction des Troubles Musculo-Squelettiques (TMS) : lombalgies, tendinites...



Lutte contre l'absentéisme, les arrêts de travail, les accidents du travail



Aménagement des postes de travail



Conception ou adaptation des systèmes de production

## Comment l'ergonome vous accompagne ?

Quel que soit votre secteur d'activité, l'ergonome vous propose un **accompagnement sur mesure** au sein de votre entreprise. Il construit les actions d'amélioration adaptées à vos besoins à partir d'une **démarche participative** associant l'ensemble des acteurs concernés : salariés, managers, direction, Instances Représentatives du Personnel (IRP), préventeurs, Médecin du travail...



**COMPRIS dans votre COTISATION ANNUELLE**

### ÉTAPES

### COMMENT

Analyser la demande  
Échanger avec différents  
acteurs de l'entreprise  
S'accorder pour agir ensemble

1

- Entretien(s) d'analyse du besoin
- Analyse de documents
- Rédaction d'une proposition d'accompagnement (à signer par l'entreprise)

Analyser le travail réel pour  
identifier les points à améliorer

2

- Réalisation d'un diagnostic sur site :
- observations du travail réel
  - entretiens collectifs ou individuels

Co-constituer les préconisations  
techniques, humaines et/ou  
organisationnelles

3

- Groupes de travail
- Simulations (maquette, travail sur plan)

Restituer le diagnostic  
et les préconisations

4

- Réunion avec la Direction et/ou les IRP

Mettre en œuvre  
les transformations  
et assurer un suivi

5

- Phase de mise en œuvre réalisée par l'entreprise
- Visite de l'ergonome dans l'entreprise quelques mois après la fin de l'accompagnement

Pour plus de renseignements, rapprochez-vous de votre Médecin du travail

[www.agemetra.org](http://www.agemetra.org)